

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL - CONVOCATION

A :

Mesdames **ALBIGES Nelly, DEPAUW Laurence, FALCOU Béatrice, FOUQUET Marie-José, HEREDIA Nicole, MAYNADIER Marie, MOLIERE Jacqueline, PECH Nadège, SAMPIETRO Sandrine**

et

Messieurs **BESSIEUX Cyril, DUFAUD Jean-Yves, KERKHOF Rémi, LOUIS Luc, MOLINA Alphonse, NICKLES Grégory, ORTIZ Bruno, PUJOL Jean-Alex dit Patrick, REMY Alain, VORDY Cédric**

Mesdames et Messieurs, membre du conseil municipal de **OLONZAC** (Hérault), est prié(e) d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu à la salle Georges Brassens.

le 15 NOVEMBRE 2021, à 18h00.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2021

Présentation du Chef de projet Petites Villes de Demain

1° Mise en place du Compte Personnel de formation

2° Actualisation des modalités de remboursement des frais de déplacement pour les agents

3° Fonds de solidarité gel 2021

4° Déléation de signature à Monsieur le Maire pour la convention de raccordement des effluents de la commune d'Olonzac sur la station d'épuration de Homps

5° DM

6° Actualisation de la participation garantie prévoyance

7° Création de poste gardien brigadier

Questions diverses

Fait à la mairie d'OLONZAC, le 4 novembre 2021

Le Maire Luc LOUIS

Signature :



Sceau de la mairie :



Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera avec possibilité pour le public d'assister à la réunion, en nombre de places limitées.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration.

POUVOIR :

Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller peut être porteur exceptionnellement de deux pouvoirs. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la séance pour laquelle le mandat est donné.

POUVOIR

Je, soussigné(e)....., conseiller municipal de la commune de OLONZAC, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le 15 Novembre 2021 à 18h00, déclare donner pouvoir à mon collègue :

Mme ou M..... pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à OLONZAC,
Le :

Signature :